

EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

p.o.411.619.O.

Notification
aux Etats parties aux Conventions de Genève
pour la protection des victimes de la guerre

REMISE DE COPIES CERTIFIEES CONFORMES

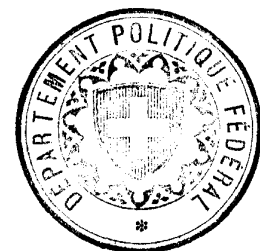
Comme suite à sa notification du 12 octobre 1977,
le Département Politique Fédéral a l'honneur de faire par-
venir aux Gouvernements des Parties aux Conventions de Ge-
nève, en deux exemplaires, le texte certifié conforme rédi-
gé en langue chinoise de

l'Acte final de la Conférence diplomatique sur la
réaffirmation et le développement du droit inter-
national humanitaire applicable dans les conflits
armés, signé à Genève le 10 juillet 1977,

comprenant les Protocoles I et II élaborés par ladite conférence.

La présente notification est faite en application des
articles 102 du Protocole I et 28 du Protocole II.

Berne, le 15 novembre 1977



Annexes: 2 copies certifiées
conformes en langue chinoise